

DESHERBAGE DES PARCELLES EN PRÉ-LEVÉE



Désherber tôt c'est :

Limiter les effets de concurrence
entre les mauvaises herbes et la canne à sucre

Eviter l'ensemencement
des parcelles par les mauvaises herbes

Moins cher pour garder le champ propre

Plus facile pour éliminer le *Rottboellia cochinchinensis* (herbe à riz)

Les solutions de traitement existant en Guadeloupe en 2025 avec des produits homologués en canne à sucre sont les suivantes :

Produit 1	Produit 2	Cible	Commentaire
Prowl 400 (pendiméthaline) 3 l/ha		<i>Rottboellia cochinchinensis</i> (herbe à riz) et autres graminées de petites tailles	L'application doit être réalisée en prélevée stricte des <u>graminées</u> dans les 7 jours qui suivent la plantation pour un effet optimal du Prowl 400.
Merlin Flexx Isoxaflutole + cyprosulfamide 2,25 l/ha		<i>Rottboellia cochinchinensis</i> (herbe à riz) et autres graminées de petites tailles. Contrôle de quelques dicotylédones.	L'application doit être réalisée en prélevée stricte ou post-levée précoce des <u>graminées</u> de préférence dans les 7 jours qui suivent la plantation pour un effet optimal.
Loyant (florpyrauxifène) 0,6 l/ha		<i>Rottboellia cochinchinensis</i> (herbe à riz), autres graminées de petites tailles. Contrôle de quelques dicotylédones.	Une dose de 0,6 l/ha est apportée en prélevée stricte et une seconde dose de 0,6 l/ha en post-levée au plus tard 30 jours après la première pour un effet optimal.
Loyant (florpyrauxifène) 1,2 l/ha		<i>Rottboellia cochinchinensis</i> (herbe à riz) et autres graminées de petites tailles. Contrôle de quelques dicotylédones.	Si le LOYANT est appliquée à la dose de 1,2 l/ha en prélevée, son utilisation en post-levée ne sera plus possible. Application en prélevée stricte.

☞ Il faut appliquer les produits sur sol humide pour une plus grande efficacité

- Le Prowl 400 a un IZNT1 de 20 m.

¹IZNT : l'Indicateur de Zone Non Traitée exprime une distance à respecter vis-à-vis des points d'eau lors des pulvérisations.

Attention :

- MERLIN FLEXX : Fin de dérogation 120 jours le 08/03/2026
- LOYANT : Fin de dérogation 120 jours le 19/11/2025. Application uniquement sur la ligne de canne à sucre avec un dispositif de traitement localisé
- PROWL 400 : Arrêt de commercialisation le 28/09/2025 et arrêt d'utilisation 28 /09/2026